



Département du  
**COMMUNE DE MARLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 juillet 2025

**Date de convocation**

\*\*\*

26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

**Étaient Présents :**

**Date d'affichage**

\*\*\*

26 JUIN 2025

**Nombre de  
Conseillers**  
\*\*\*\*\*

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....32

N° DEL-25-51

**Objet**  
\*\*\*\*

**Subvention  
exceptionnelle à la  
FLAC**

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1<sup>ère</sup> adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Maria CORDONNIER, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

**Étaient Absents excusés :**

Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Bruno LECLERCQ, conseiller municipal délégué.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

**Était absent :**

Karim BERBACHE, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance :** Hélène MARTIN

## COMMUNE DE MARLY (59)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2025

### Rapport :

La ville de Marly soutient le milieu associatif local, vecteur de cohésion sociale et d'épanouissement personnel pour les habitants de la commune par l'attribution de subventions exceptionnelles émanant de projet à caractère exceptionnel.

Pour solliciter une subvention exceptionnelle de fonctionnement, il faut déposer une demande et déposer un dossier détaillant le projet auprès du service « vie associative ».

Ainsi, une association demande une subvention exceptionnelle dont l'action est décrite ci-après :

- 1) La FLAC demande une subvention exceptionnelle de 10 000 euros pour lui permettre d'organiser une fête citoyenne le 12 juillet 2025, sur la place Gabriel Péri en partenariat avec la ville.

La FLAC assurera l'animation de la place de 14h à 23h. Au programme : concerts et guinguette, le grand banquet (restauration sur place et buvette). La municipalité clôturera cette manifestation en tirant un feu d'artifice dans le parc Oscar Carpentier, à 23h.

**Vu** les articles L.1611-4, L.2541-12 et L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération DEL-25-16, portant sur le budget primitif 2025 de la collectivité ;

**Considérant** la volonté municipale de soutenir les projets associatifs exceptionnels ;

**Considérant** la demande de subventions émise par l'association, la FLAC ;

### **Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- de se prononcer sur l'octroi de subvention exceptionnelle pour un montant total de 10 000,00 € au profit de cette association,
- de dire que la subvention fera l'objet d'un contrôle de son exécution par la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention et à signer tout document y afférent, le cas échéant.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Bruno LECLERCQ,

Après en avoir délibéré,

**30 voix pour, 2 contre (S. LEKADIR, E. VAN ACKER)**

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025

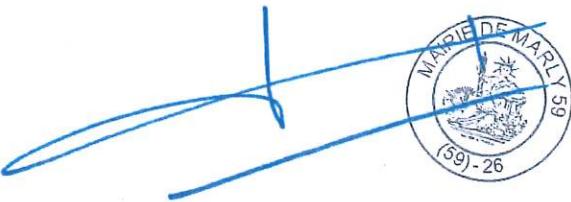
ID : 059-215903832-20250702-DEL\_25\_51-DE

-ADOpte la proposition.

La secrétaire de séance  
Hélène MARTIN



Le Maire  
Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 11/07/2025  
Document exécutoire à compter du 11/07/2025